



## REPUBLIQUE DE GUINEE

**TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ**

### MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

#### AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

**SERVICES DE CONSULTANT (Individu)**

**N° : GN-PDACG-495828-CS-INDV**

**Client :** Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).

**Référence de l'accord de financement :** IDA : Crédit N° : 6771-GN & Don N° : D713-GN

**N° d'Identification du Programme :** P164184

**Titre : Recrutement d'un consultant assistant en sauvegarde environnementale du PDACG.**

**DEBUT :** 14/07/2025

**FIN :** 28/07/2025

Dans le cadre du Partenariat Pays (CPP), la République de Guinée a obtenu l'accord de financement du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) avec le Groupe de la Banque Mondiale, pour aider à soutenir l'économie du pays dans le contexte particulier de lutte contre la COVID-19.

L'objectif de développement du projet est de permettre l'investissement privé pour le développement de chaînes de valeur agricoles commerciales inclusives dans les zones ciblées. Le PDACG est financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour un montant de cent (100) millions de dollars US et pour une durée d'exécution de cinq (5) ans. Il porte sur quatre (4) filières prioritaires (fonio, fruits, bétail-volaille, anacarde) et couvre en termes d'investissement les corridors miniers Boké-Kamsar et Kindia-Conakry.

Le projet est structuré autour de cinq (5) composantes :

- **Composante n°1 : Amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées ;**
- **Composante n°2 : Soutien à l'investissement privé ;**
- **Composante n°3 : Etablissement d'un environnement propice à l'agriculture commerciale ;**

- **Composante n°4 : Intervention d'urgence ;**
- **Composante n°5 : Coordination et gestion du projet.**

Le PDACG est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) à travers une Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP). L'UCEP travaille sous l'orientation stratégique d'un Comité Interministériel de Pilotage du Projet (CIP) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité de Coordination Technique du Projet (CCTP) qui est présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Plusieurs partenaires institutionnels et agences d'exécution participent également à la mise en œuvre du projet : il s'agit des Ministères en charge de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ; du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MCIPME) ; de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) ; de la Promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables (MPFEPV) ; de la Jeunesse et du Sport (MJS) ; ainsi que des Agences publiques, des ONG et d'autres Agences d'exécution du Projet tels que le PAM, la FAO, le Fonds de Garantie de Prêts aux entreprises, etc.

Le Code de l'environnement promulgué par la Loi L/2019/0034/AN du 4 juillet 2019 en Guinée établit les principes fondamentaux destinés à gérer et à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de protéger et valoriser l'exploitation des ressources naturelles, lutter contre les différentes pollutions et nuisances et améliorer les conditions de vie du citoyen, dans le respect de l'équilibre de ses relations avec le milieu ambiant.

L'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 5 mai 2023 portant procédure administrative d'évaluations environnementales, détermine la Procédure Administrative d'Évaluations Environnementales (EE) en République de Guinée, le mécanisme de publicité des rapports d'Évaluation Environnementale, la participation du public ainsi que les frais inhérents à la procédure environnementale conformément aux dispositions du Code de l'Environnement promulgué par la Loi L/2019/0034/AN du 4 juillet 2019.

Au regard des investissements projetés et sur la base du résultat de l'évaluation préliminaire, le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) est considéré, selon les critères de classification de la Banque mondiale, comme un projet de catégorie « A », c'est-à-dire un projet qui pourrait avoir des incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement, névralgiques, ou irréversibles touchant des vastes étendus et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées.

Sept (7) politiques opérationnelles de sauvegardes environnementales et sociales, ont été déclenchées, à savoir :

- (i) la politique opérationnelle PO4.01 sur les évaluations environnementales;
- (ii) la politique opérationnelle PO 4.04 sur les habitats naturels ;
- (iii) la politique opérationnelle PO 4.09 Lutte antiparasitaire;
- (iv) la politique opérationnelle PO 4.11 sur les ressources culturelles physiques ;
- (v) la politique opérationnelle PO 4.12 sur la réinstallation involontaire des personnes déplacées ;
- (vi) la politique opérationnelle PO 4.36 sur les forêts et
- (vii) la politique opérationnelle PO 7.50 qui concerne les Projets sur les voies navigables internationales OP/BP 7.50.

Conformément aux exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale et tenant compte de la législation Guinéenne en matière d'évaluation environnementale et sociale, le Gouvernement de la Guinée a élaboré pour le compte du PDACG sous la supervision de la BM, les instruments suivants :

- Un cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
- Un cadre Politique de Réinstallation (CPR)

Ces deux instruments révèlent qu'au-delà des impacts positifs, les activités du projet vont certainement entraîner des impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones d'intervention, qu'il va falloir identifier/localiser aussitôt et pour lesquelles des mesures d'atténuation et/ou de compensation vont être établies, avant la réalisation des travaux.

L'unité de coordination et d'exécution du Projet (UCEP) est le principal responsable de la mise en œuvre et le suivi des politiques de sauvegarde environnementale et dispose en son sein d'un Spécialiste senior qui pilote et supervise les aspects environnementaux du Projet depuis plusieurs années avec l'appui de Spécialiste en Environnement de la Banque mondiale.

Toutefois, la complexité et l'envergure croissantes des activités du Projet, ont fait ressortir la nécessité de renforcer l'équipe actuelle de l'unité de coordination et d'exécution du Projet (UCEP).

Cela a été relevé lors de la mission de supervision du Projet PDACG par la Banque, du 20 au 29 janvier 2025, pendant laquelle la mission a constaté entre autres, une surcharge de travail au niveau du Spécialiste en sauvegarde environnementale liée au nombre élevé d'instruments E&S à délivrer, et par conséquent elle a recommandé de recruter un Consultant pour appuyer le Spécialiste en sauvegarde environnementale notamment sur la revue qualité des livrables.

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) du projet envisage de recruter un (e) consultant(e) assistant (e) en sauvegarde environnementale du PDACG.

Le Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en **langue française** en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les documents suivants : Cv, lettre de motivation, références, diplômes, attestations de services faits et attestations de formations complémentaires.

Les critères pour l'évaluation des candidatures seront :

#### **I- Education :**

- ✓ Le (La) consultant (e) devra être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5) dans le domaine en sciences environnementales et sociales, de gestion des ressources naturelles ou de gestion des projets de développement rural.

#### **II- Expériences :**

- ✓ Il (elle) devra avoir une expérience d'au moins **dix (10)** ans dans les évaluations environnementales et sociales des projets et programmes ;
- ✓ Il (elle) devra avoir une expérience avérée de **cinq (05) ans** au moins dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale (CGES, CPRP, PGPP, EIES/NIES, PAR, ...);
- ✓ Il (elle) devra avoir une connaissance avérée de la réglementation nationale, notamment les procédures d'évaluation environnementale et sociale de la République de Guinée ;
- ✓ Il (elle) devra avoir une maîtrise des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale.

### **III- Langue de travail et connaissances informatiques :**

- ✓ Il (elle) devra avoir une excellente capacité et une maîtrise rédactionnelle en Français ;
- ✓ Il (elle) devra avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des différents logiciels et navigateurs courants (World, Excel, Exploreur, Outlook ...).

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux directives de sélection de consultants individuels de la Banque mondiale « Règlements pour la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le FPI » de la Banque mondiale édition Février 2025.

**Le score minimum requis pour être sélectionné est de 70 points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1<sup>er</sup> ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé de missions similaires évaluées pour les critères (ii).2 et (ii).3 sera sélectionné.**

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence complets et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : **du Lundi au Jeudi de 9 h 00 mn à 16 h 30 mn GMT et le Vendredi de 9 h 00 mn à 13 h 00 mn GMT.**

Les dossiers de candidature doivent être déposés physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **28 Juillet 2025 à 10 h 00 mn GMT**. Les enveloppes doivent porter expressément la mention « **Recrutement d'un consultant assistant en sauvegarde environnementale du PDACG** ».

**À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur National du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).**

**L'adresse dont il est fait mention ci-dessus est: Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), Immeuble Fella, 5ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Tél : (+224) 628 89 66 80 Email : [coordonnateurpdacg@gmail.com](mailto:coordonnateurpdacg@gmail.com) avec copie obligatoire à : [pdacg@magel.gov.gn](mailto:pdacg@magel.gov.gn) et [procurementpdacg@gmail.com](mailto:procurementpdacg@gmail.com)**

Fait à Conakry, le 14 Juillet 2025

**M. Hamidou DEALLO**  
**Coordonnateur National du PDACG**

